

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 23 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars à 18 heures :

Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Patrick THIBOUT Maire.

Présents: Mr Patrick THIBOUT, Mr Pierre THIEBOT, Mme Anne Marguerite LE GUILLOU, Mme Mélanie SAMSON, Mr Stéphane LABARRIERE, Mr Christophe PIRAUBE, Mme Dominique BEGAULT, Mme Line MONCHATRE, Mr Bruno HEUVIN, Mme Patricia LARREY, Mr Luc BELMONT, Mr Jean-Luc POUILLE, Mme Brigitte ALLAIN formant la majorité des membres en exercice.

Absent:

Absents excusés : Mr Vianney KLEIN a donné pouvoir à Mme Patricia LARREY, Mr Ulrich GOUBERT a donné pouvoir à Mr Luc BELMONT.

Madame SAMSON a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 février 2022 est adopté (Monsieur Christophe PIRAUBE est arrivé après l'adoption du procès-verbal à 18 h02).

## FINANCES

### **2022-12 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE DU SGC DE MONDEVILLE - EXERCICE 2021**

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Comptable du SGC de Mondeville et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le Comptable du SGC de Mondeville a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1, R.2342-1 et D.2342-2 à D.2343-10,

Considérant la concordance entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Comptable du SGC de Mondeville qui sont présentées par Monsieur Hervé LAQUAY

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	RaR	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
						90 565,07
011	Charges à caractère général	326 960,00	236 394,93			5 589,53
012	Charges de personnel et frais ass	557 120,00	551 530,47			12 418,00
014	Atténuations de produits	26 000,00	13 582,00			6 971,00
65	Autres charges de gest. cour.	192 128,00	185 157,00			
656	Frais de fonct. groupes d'élus					115 543,60
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 102 208,00</b>	<b>986 664,40</b>			<b>0,45</b>
66	Charges financières	11 469,00	11 468,55			470 852,09
67	Charges exceptionnelles	472 298,93	1 446,84			
68	Dotations aux provisions					
022	Dépenses imprévues	50 018,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionn</b>		<b>1 635 993,93</b>	<b>999 579,79</b>			<b>586 396,14</b>
023	Virement sect. d'inv.					0,95
042	Op.d'ordre de transfert entre secti	12 533,00	12 532,05			
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonct.					0,95
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionn</b>		<b>12 533,00</b>	<b>12 532,05</b>			<b>586 397,09</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 648 526,93</b>	<b>1 012 111,84</b>			
D 002	Déficit de fonctionnement repor					
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						
013	Atténuations de charges	5 000,00	12 479,31			-7 479,31
70	Prod. des services, dom, vtes	14 200,00	26 242,99			-12 042,99
73	Impôts et taxes	838 407,75	943 654,54			-105 246,79
74	Dotations, participations	106 500,00	118 989,50			-12 489,50
75	Autres prod. de ges. cour.	70 500,00	84 644,34			-14 144,34
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 034 607,75</b>	<b>1 186 010,68</b>			<b>-151 402,93</b>
76	Produits financiers		22,70			-22,70
77	Produits exceptionnels	337,23	2 221,33			-1 884,10
78	Reprises sur provisions					
<b>Total des recettes réelles de fonctionn</b>		<b>1 034 944,98</b>	<b>1 188 254,71</b>			<b>-153 309,73</b>
042	Op.d'ordre de transfert entre secti					
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonct.					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionn</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>1 034 944,98</b>	<b>1 188 254,71</b>			<b>-153 309,73</b>
R 002	Excédent de fonctionnement re	613 581,95				

**II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES**

A3

Chap	Libellé	Crédits ouverts	Engls	Restes à réaliser	Crédits annulés
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					
3...	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles	51 947,00	16 744,54	10 625,00	24 577,46
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	1 103 092,74	637 117,55	106 803,95	359 171,24
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 155 039,74</b>	<b>653 862,09</b>	<b>117 428,95</b>	<b>383 748,70</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	95 351,00	95 350,49		0,51
18	Compte de liaison : affectation				
26	Particip. créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses Imprévues	20 301,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>115 652,00</b>	<b>95 350,49</b>		<b>0,51</b>
	<b>Total opé. pour compte de tiers</b>				
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 270 691,74</b>	<b>749 212,58</b>	<b>117 428,95</b>	<b>383 749,21</b>
040	Op. d'ordre de transfert entre section				
041	Opérations patrimoniales				
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				
	<b>TOTAL</b>	<b>1 270 691,74</b>	<b>749 212,58</b>	<b>117 428,95</b>	<b>383 749,21</b>
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1				
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					
3...	Stocks				
13	Subventions d'investissement			29 402,65	-29 402,65
16	Empr. et dettes assimil. (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>			<b>29 402,65</b>	<b>-29 402,65</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	70 000,00	29 565,81		40 434,19
1068	Excédents de fonct. capitalisés	56 613,90	56 613,90		
138	Autres subv. d'invest. non transf				
165	Dépôts et cautionnements reçus		1 019,00		-1 019,00
18	Compte de liaison : affectation				
26	Particip. créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Prod. des cessions d'immobilisations	650 000,00			650 000,00
	Autres	3 337,70	4 481,95		-1 144,25
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>779 951,60</b>	<b>91 680,66</b>		<b>688 270,94</b>
	<b>Total opé. pour compte de tiers</b>				
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>779 951,60</b>	<b>91 680,66</b>	<b>29 402,65</b>	<b>658 868,29</b>
021	Virement de la section de fonctionnement				
040	Op. d'ordre de transfert entre section	9 194,37	8 050,10		1 144,27
041	Opérations patrimoniales				
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>9 194,37</b>	<b>8 050,10</b>		<b>1 144,27</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>789 145,97</b>	<b>99 730,76</b>	<b>29 402,65</b>	<b>660 012,56</b>
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	481 545,77			

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Hervé LAQUAY Conseiller aux décideurs locaux, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**ADOPTE** le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2021, arrêté aux chiffres suivants, conformes à ceux du compte administratif pour le même exercice :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	1 188 254,71€
DEPENSES	1 012 111,84 €
RESULTAT EXERCICE 2021	<b>176 142,87€</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	99 730.76 €
DEPENSES	749 212.58 €
RESULTAT EXERCICE 2021 Déficit	<b>-649 481,82 €</b>

**2022-13 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF- EXERCICE 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et R.2342-1 à D.2342-12,

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif par Monsieur le Maire, chapitre par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, **Monsieur le Maire, ayant quitté la séance**, le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de Madame LARREY Patricia, doyenne de l'assistance, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

et après en avoir délibéré, à 14 voix POUR

**ADOPTE** le Compte Administratif 2021 comme suit :

II. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	RaIR	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
011	Charges à caractère général	326 960,00	236 394,93			90 565,07
012	Charges de personnel et frais ass	557 120,00	551 530,47			5 589,53
014	Atténuations de produits	26 000,00	13 582,00			12 418,00
65	Autres charges de gést. cour.	192 128,00	185 157,00			6 971,00
656	Frais de fonct. groupes d'élus					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 102 208,00</b>	<b>986 664,40</b>			<b>115 543,60</b>
66	Charges financières	11 469,00	11 468,55			0,45
67	Charges exceptionnelles	472 298,93	1 446,84			470 852,09
68	Dotations aux provisions					
022	Dépenses imprévues	50 018,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionne</b>		<b>1 635 993,93</b>	<b>999 579,79</b>			<b>586 396,14</b>
023	Virement sect. d'inv.					
042	Op.d'ordre de transfert entre secti	12 533,00	12 532,05			0,95
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonct.					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionn</b>		<b>12 533,00</b>	<b>12 532,05</b>			<b>0,95</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 648 526,93</b>	<b>1 012 111,84</b>			<b>586 397,09</b>
D 002	Déficit de fonctionnement repor					
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						
013	Atténuations de charges	5 000,00	12 479,31			-7 479,31
70	Prod. des services, dom, vtes	14 200,00	26 242,99			-12 042,99
73	Impôts et taxes	838 407,75	943 654,54			-105 246,79
74	Dotations, participations	106 500,00	118 989,50			-12 489,50
75	Autres prod. de ges. cour.	70 500,00	84 644,34			-14 144,34
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 034 607,75</b>	<b>1 186 010,68</b>			<b>-151 402,93</b>
76	Produits financiers		22,70			-22,70
77	Produits exceptionnels	337,23	2 221,33			-1 884,10
78	Reprises sur provisions					
<b>Total des recettes réelles de fonctionne</b>		<b>1 034 944,98</b>	<b>1 188 254,71</b>			<b>-153 309,73</b>
042	Op.d'ordre de transfert entre secti					
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonct.					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionne</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>1 034 944,98</b>	<b>1 188 254,71</b>			<b>-153 309,73</b>
R 002	Excédent de fonctionnement re	613 581,95				

**II PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES**

A3

Chap	Libellé	Crédits ouverts	Engls	Restes à réaliser	Crédits annulés
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					
3...	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles	51 947,00	16 744,54	10 625,00	24 577,46
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	1 103 092,74	637 117,55	106 803,95	359 171,24
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 155 039,74</b>	<b>653 862,09</b>	<b>117 428,95</b>	<b>383 748,70</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	95 351,00	95 350,49		0,51
18	Compte de liaison : affectation				
26	Particip. créances rattachées à des particip.				
27	Autres Immobilisations financières				
020	Dépenses Imprévues	20 301,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>115 652,00</b>	<b>95 350,49</b>		<b>0,51</b>
	<b>Total opé. pour compte de tiers</b>				
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 270 691,74</b>	<b>749 212,58</b>	<b>117 428,95</b>	<b>383 749,21</b>
040	Op. d'ordre de transfert entre section				
041	Opérations patrimoniales				
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				
	<b>TOTAL</b>	<b>1 270 691,74</b>	<b>749 212,58</b>	<b>117 428,95</b>	<b>383 749,21</b>
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1				
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					
3...	Stocks			29 402,65	-29 402,65
13	Subventions d'investissement				
16	Empr. et dettes assimil. (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>			<b>29 402,65</b>	<b>-29 402,65</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	70 000,00	29 565,81		40 434,19
1068	Excédents de fonct. capitalisés	56 613,90	56 613,90		
138	Autres subv. d'invest. non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus		1 019,00		-1 019,00
18	Compte de liaison : affectation				
26	Particip. créances rattachées à des particip.				
27	Autres Immobilisations financières				
024	Prod. des cessions d'immobilisations	650 000,00			650 000,00
	Autres	3 337,70	4 481,95		-1 144,25
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>779 951,60</b>	<b>91 680,66</b>		<b>688 270,94</b>
	<b>Total opé. pour compte de tiers</b>				
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>779 951,60</b>	<b>91 680,66</b>	<b>29 402,65</b>	<b>658 868,29</b>
021	Virement de la section de fonctionnement				
040	Op. d'ordre de transfert entre section	9 194,37	8 050,10		1 144,27
041	Opérations patrimoniales				
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>9 194,37</b>	<b>8 050,10</b>		<b>1 144,27</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>789 145,97</b>	<b>99 730,76</b>	<b>29 402,65</b>	<b>660 012,56</b>
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	481 545,77			

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	1 188 254,71 €
DEPENSES	1 012 111,84 €
RESULTAT EXERCICE 2021 Excédent	<b>176 142,87 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	99 730,76 €
DEPENSES	749 212,58 €
RESULTAT EXERCICE 2021 Déficit	<b>-649 481,82 €</b>

**2022-14 AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DECIDE** l'affectation suivante :

- |                                                                               |                     |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| ➤ Résultat de clôture de fonctionnement de :                                  | 176 142,87 €        |
| ➤ Résultats antérieurs reportés                                               | 613 581,95 €        |
| ➤ <b>Résultat à affecter</b>                                                  | <b>789 724,82 €</b> |
| ➤ Résultat de clôture d'investissement de :                                   | -167 936,05 €       |
| ➤ RAR Dépenses - Recettes d'investissement de :                               | -88 026,30 €        |
| ➤ R1068 en investissement de :                                                | 255 962,35 €        |
| ➤ De laisser la différence en report de fonctionnement recettes au 002 pour : | 533 762,47 €        |

**2022-15 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022**

Monsieur le Maire rappelle l'information reçue des services de la DDFiP du Calvados (Direction Départementale des Finances Publiques) en 2020.

**« Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale et la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes sont compensées par le transfert de la part départementale de foncier bâti.**

**Pour l'année 2022, le taux de référence en matière de foncier pour les propriétés bâties comprend le taux communal et le taux départemental qui s'élève à 22,10 % pour le Calvados ».**

**Pour la taxe d'habitation, il n'y a pas lieu de délibérer sur le taux 2022, celui-ci étant figé jusqu'en 2022 inclus.**

Monsieur le Maire propose donc de voter les taux communaux 2022 comme suit : sans augmentation :

TAXES	Taux 2021	Taux 2022
TH	-	-
TFB	33.34	33.34
TFNB	24.39	24.39

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**VOTE** les taux d'imposition pour 2022 sans augmentation.

## 2022-16 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Anne-Marguerite LE GUILLOU 2<sup>ème</sup> Adjointe en charge des finances, pour présenter le budget 2022 :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	
011	Charges à caractère général	316 450.00 €
012	Charges de Personnel	489 315.00 €
014	Atténuations de produits	32 500.00 €
65	Autres charges gestions	214 533.14€
66	Charges financières	9 668.72 €
67	Charges exceptionnelles	525 443.50 €
042/68	Dotations Amortissements	8 467.42 €
022	Dépenses Imprévues	50 000.00 €
023	Virement section d'investissement	0.00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 646 377.78 €</b>

CHAPITRES	RECETTES	
002	Excédent antérieur reporté	533 762.47 €
013	Atténuation de Charges	6 100 €
70	Vente de produits fabriqués	18 300.00 €
73	Impôts et Taxes	888 907.75 €
74	Dotations Subventions	108 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	91 099.93 €
76	Produits financiers	23.00 €
77	Produits exceptionnels	184.63 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 646 377.78 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	
16	Remboursements emprunts + Caution	97 114.76 €
20	Immobilisations incorporelles	60 625.00 €
2041481	SDEC	616.00 €
21	Immobilisations corporelles (+RAR)	1 002 940.61 €
23	Immobilisations en cours	0 €
020	Dépenses Imprévues	10 000.00 €
001	Déficit antérieur	167 936.05 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 339 232.42 €</b>

CHAPITRES	RECETTES	
001	Excédent reporté	0.00 €
021	Virement de la section fonctionnement	0,00 €
024	Produit de cession des immobilisations	1 000 000.00 €
10	Dotation TVA - TLE	45 000.00 €
1068	Affectation	255 962.35 €
1341	DETR Trvx Avenue des Devises RAR	29 402.65 €
16	Emprunts et dettes	400.00 €
040/28	Amortissement des immobilisations	8 467.42 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 339 232.42 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2342-2,

Ayant entendu la présentation du budget primitif 2022 par Madame Anne-Marguerite LE GUILLOU 2<sup>ème</sup> Adjointe en charge des finances, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et chapitre par chapitre pour la section d'investissement,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**VOTE** le budget primitif 2022 prenant en compte les reports 2021.

## **2022-17 INTERCOMMUNALITE NORMANDIE-CABOURG-PAYS D'AUGE – APPROBATION DU RAPPORT 2022 DE LA CLECT**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 ; L.5214-16,  
Vu le code général des impôts et notamment son articles 1609 nonies C,  
Vu la délibération n°2021-092 adoptée par le conseil communautaire de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge en date du 28 octobre 2021 et portant modification de l'intérêt communautaire attaché à la compétence Politique Enfance Jeunesse,  
Considérant que suite à la délibération susvisée et à l'amenuisement de l'intérêt communautaire attaché à la compétence Politique Enfance Jeunesse au profit de l'échelon communal, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge s'est réunie afin d'évaluer le montant des charges transférées.  
Considérant que cette évaluation a fait l'objet d'un rapport adopté lors de la séance du 18 janvier 2022.  
Considérant que ce rapport s'est vu transmis par le président de la CLECT à l'ensemble des communes membres de l'intercommunalité par un courriel en date du 27 janvier 2022.  
Considérant que suite à cette transmission, les communes membres disposent d'un délai de trois mois afin d'approuver ou rejeter ledit rapport.  
Considérant la présentation de ce rapport en séance.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport 2022 de la CLECT présenté par la Communauté de Communes Normandie-Cabourg-Pays d'Auge.
- **PREND ACTE** que la présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes Normandie-Cabourg-Pays d'Auge.

## **2022-18 INTERCOMMUNALITE NORMANDIE-CABOURG-PAYS D'AUGE – ATTRIBUTION DE COMPENSATION AU 01/01/2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,  
Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C,  
Vu les arrêtés préfectoraux en dates du 28 juillet 2016, du 2 décembre 2016 et du 6 décembre 2016 portant création de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge,  
Vu la délibération n°2022-004 adoptée par le conseil communautaire de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge en sa séance du 20 janvier 2022,  
Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 18 janvier 2022,

Considérant que par une délibération n°2021-006, le conseil communautaire de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge a décidé de la refonte du pacte financier et fiscal établi en 2017.

Considérant que cette refonte vise notamment à prendre en compte la perte de produit engendrée par l'impact de la réforme de la taxe d'habitation, perte impactant principal les 24 communes membres provenant des ex-territoires de COPADOZ, Entre bois et Marais ainsi que Cambremer.

Considérant que le pacte financier et fiscal adopté en 2021 prévoit une compensation par l'intercommunalité de la perte de produit susmentionnée.

Considérant que le pacte fiscal et financier compense en sifflet des pertes issues de la réforme de la taxe d'habitation, il a été compensé en 2020 40% des pertes, en 2021 60% des pertes (2020 et 2021 ayant été versés en 2021), sera compensé en 2022 80% des pertes et 100% à partir de 2023.

Considérant que cette compensation se matérialise juridiquement par la mise en œuvre d'une proposition de révision libre des attributions de compensation des communes membres concernées.

Considérant que pour être mise en œuvre, cette révision nécessite des délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes concernées.

Considérant la somme de 59 407.75 euros proposée par la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge en tant qu'attribution de compensation pour la commune de VARAVILLE au titre de l'année 2022. Ces éléments entendus et rappelés :

Par délibération du 20.01.2022, NCPA a décidé de fixer au 1er janvier 2022, le montant des attributions de compensation comme suit pour l'ensemble des communes :

Commune	Attribution de Compensation 2021	Variation Ad liée au pacte fiscal	Nouvelle Attribution de compensation 2022
AMFREVILLE	32 253,00 €		12 753,00 €
ANSERVILLE	16 684,48 €	-241,32 €	16 443,11 €
AUGERVILLE	56 231,83 €		56 231,83 €
BASSENEVILLE	23 542,97 €	-346,03 €	23 196,94 €
BAVINT	193 801,00 €		193 801,00 €
BEAUFOUR-DUVAL	30 895,95 €	-53,93 €	30 841,98 €
BELVRODUN-AUGE	8 820,00 €	-31,02 €	-8 854,08 €
BREVILLE-LES-MONTS	284,00 €		284,00 €
BRUCOURT	8 274,93 €	145,61 €	8 370,52 €
CADOURG	326 532,00 €		326 532,00 €
CRESSEVILLE	4 585,04 €	-434,61 €	4 150,43 €
CRICQUEVILLE-EN-AUGE	10 704,08 €	55,45 €	10 759,53 €
DIVES-SUR-MER	2 024 442,93 €		2 024 442,93 €
DOUVILLE-EN-AUGE	6 882,80 €	225,40 €	7 128,20 €
DOUVE	134 000,77 €	-7 121,60 €	126 879,17 €
ESCOVILLE	24 780,35 €	-1 766,73 €	23 013,62 €
GERROTS	5 108,93 €	-7,19 €	-5 116,12 €
GONNEVILLE-EN-AUGE	4 949,00 €		4 949,00 €
GONNEVILLE-SUR-MER	107 058,97 €		107 058,97 €
HOUSTRANVILLE	16 153,37 €	-1 245,35 €	14 908,02 €
GRANGES	22 814,26 €	187,90 €	22 125,30 €
HEROUVILLE	19 165,00 €		19 165,00 €
HEULAND	3 050,53 €	-148,21 €	2 902,32 €
HOTOT-EN-AUGE	25 350,87 €	27,82 €	25 378,69 €
HOUILLAIL	196 921,00 €		196 921,00 €
MERVILLE-FRANCAVILLE	104 772,20 €		104 772,20 €
PERIERS-EN-AUGE	26 851,19 €	-51,07 €	26 800,12 €
PETIVILLE	4 691,00 €		4 691,00 €
PUTOI-EN-AUGE	7 828,41 €	-1 120,34 €	-8 948,75 €
RANVILLE	665 247,00 €		665 247,00 €
RUMESNIL	7 735,09 €	22,43 €	7 762,52 €
SAINTE-JULIENNE	6 664,56 €	-727,76 €	-7 392,20 €
SAINTE-LEGER-DUBOSQ	-5 828,62 €	-1 271,23 €	-7 099,84 €
SAINTE-SAMSON	17 629,84 €	-1 014,60 €	-13 654,83 €
SAINTE-VAAST-EN-AUGE	-6 054,30 €	-140,82 €	-6 195,12 €
SAINTE-VALERIE	1 236,00 €		1 236,00 €
TOUFFREVILLE	-17 900,26 €	-926,88 €	-18 827,14 €
VARAVILLE	59 407,75 €		59 407,75 €
VICQ-EN-AUGE	8 348,57 €	-1,53 €	-8 401,16 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 9 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Messieurs POUILLE, PIRAUBE, Mesdames MONCHATRE, BEGAULT, LARREY et Monsieur KLEIN demandent le mode de calcul pris en compte ) :

- **APPROUVE** les montants des attributions de compensation présentés par la Communauté de Communes « Normandie Cabourg Pays d’Auge » à compter du 01.01.2022.

### **2022-19 SDEC ENERGIES : PROJET D’EFFACEMENT DES RESEAUX « RUE DES DUNETTES ET RUE PASTEUR »**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d’Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l’effacement des réseaux de distribution d’électricité, d’éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à **119 376.02 € TTC**.

Le taux d’aide sur le réseau de distribution électrique est de 100 % pour la résorption des fils nus, sur le réseau d’éclairage de 75 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 75 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s’élève donc à 11 118,08 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l’unanimité :

- **CONFIRME** que le projet est conforme à l’objet de sa demande, prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange,
- **PREND ACTE** que le SDEC ENERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication,
- **DONNE** permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- **S’ENGAGE** à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi :
- **DECIDE** du paiement de sa participation soit :
  - . par un fonds de concours (section d’investissement)  
Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75 % du coût HT de l’opération.  
Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.
  - . en une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement)
- **S’ENGAGE** à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- **PREND NOTE** que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.
- **S’ENGAGE** à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l’établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l’année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 2 984.40 €,
- **AUTORISE** son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

## **2022-20 SDEC ENERGIES : PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX « RUE BRACKE MOREL, RUE DE LUTHO ET RUE CHARLES MUNY »**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à **213 255.97 € TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 75 % et 100 % pour la résorption des fils nus, sur le réseau d'éclairage de 75 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 75 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à **36 895.66 €** selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **CONFIRME** que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- **PREND ACTE** que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange,
- **PREND ACTE** que le SDEC ENERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication,
- **DONNE** permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- **S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi :
- **DECIDE** du paiement de sa participation soit :
  - . par un fonds de concours (section d'investissement)
    - Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75 % du coût HT de l'opération.
    - Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.
  - . en une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement)
- **S'ENGAGE** à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- **PREND NOTE** que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.
- **S'ENGAGE** à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 5 331.40 €,
- **AUTORISE** son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

**Monsieur le Maire a demandé à l'ensemble du Conseil municipal, le rajout d'une délibération à l'ordre du jour de cette séance, pour attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Pompiers Missions Humanitaires en faveur des réfugiés de la guerre en Ukraine. Le Conseil Municipal a donné son accord.**

## **2022-21 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION POMPIERS MISSIONS HUMANITAIRES EN FAVEUR DES REFUGIES DE LA GUERRE EN UKRAINE**

L'AMF (Association des Maires de France) a appelé les maires de France à se mobiliser.

De très nombreuses collectes de produits de première nécessité ont d'ores et déjà été organisées à l'initiative de collectivités, d'associations et de particuliers, et il importe désormais d'acheminer tout ce qui a été collecté, ce qui représente un coût non négligeable.

Afin d'avoir une action efficace et locale, la Communauté de Communes « Normandie-Cabourg-Pays d'Auge » propose que chacune de ses communes, en fonction de son budget, puisse voter une subvention en faveur de l'association Pompiers Missions Humanitaires qui a commencé à assurer des rotations avec la Pologne et la Moldavie où plus d'un million de réfugiés se trouvent actuellement.

0 à 500 habitants : 250 €

501 à 1000 habitants : 500 €

1001 à 2000 habitants : 1 000 €

+ 2000 habitants : 1 500 €

L'association Pompiers Missions Humanitaires assurera l'acheminement des produits de première nécessité qui seront collectés sur notre territoire pour autant qu'ils soient mis en colis et étiquetés selon certaines normes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** le versement d'une subvention pour 1 000 € à l'Association Pompiers Missions Humanitaires d'Ifs.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur BELMONT propose d'inscrire la Commune sur les prochains programmes du SDEC,
- Intervention de Monsieur POUILLE au sujet de la demande de Madame PONTHEU qui réitère sa proposition d'acquérir une parcelle de terrain sur l'ensemble immobilier anciennement dénommé « Béthanie ». Monsieur le Maire indique qu'une promesse de vente est signée entre la Mairie de VARAVILLE et la SARL « Le Clos Polet », cet arrangement devra donc se réaliser avec le Promoteur. Madame PONTHEU qui est dans le public demande à prendre la parole, qui lui est donnée par Monsieur le Maire et signale qu'elle a envoyé un mail au Dirigeant de la Société mais qu'elle n'a pas eu de réponse.
- Madame LARREY transmet une information de Monsieur KLEIN qui a assisté à la réunion C.R.I.S.E et qui propose au Conseil municipal, d'être le référent de la Commune. Il est indiqué que Monsieur THIEBOT est le référent titulaire. Les Membres du Conseil municipal désignent donc Monsieur KLEIN comme suppléant auprès de cet Organisme.
- Problème de la fibre : un courrier du Président du Département du Calvados a été affiché sur le site internet de la Commune.
- Monsieur LABARRIERE prend la parole pour signaler qu'il a été interpellé par des Particuliers au sujet de maisons jumelées qui seraient bâties par la SARL « Le Clos Polet » sur la parcelle de l'ensemble immobilier « Béthanie », le nombre total de maisons serait alors de 20. Monsieur le Maire indique que cette rumeur est fautive. Il n'y aura que 10 maisons individuelles de style normand.

- Monsieur THIBOUT informe le Conseil municipal que le chemin de la « Brèche binette » est à nouveau abîmé, les travaux d'entretien réalisés par la Mairie, n'auront duré que deux mois.
- Monsieur PIRAUBE signale la présence de « nids de poule » sur la départementale 514, il est demandé une intervention de l'ARD pour combler ces trous. Monsieur le Maire en discutera avec les Représentants de l'ARD lors de la réunion du 4 avril 2022 dont l'ordre du jour porte sur le rond-point du bourg et la sécurisation.
- Les Membres du Conseil municipal proposent de faire une demande auprès du Département du Calvados pour réduire la voie et réaliser une piste cyclable entre le Golf et la boulangerie. Il est précisé que le trottoir sera refait devant la maison de Madame PONTHEU.
- Monsieur le Maire précise que le jour de ramassage de la collecte des sacs jaunes a changé, la collecte se déroule désormais le lundi. Il est indiqué que l'Intercommunalité ne collectera plus les déchets verts qui sont dans les bennes municipales dans les déchetteries. Il est envisagé que des agents des Services techniques prennent un tracteur et une benne pour aller porter les déchets verts à Périers-en-Auge.
- Monsieur LAQUAY Conseiller aux décideurs locaux a présenté aux Elus le document de valorisation financière et fiscale de 2021 pour la Commune de VARAVILLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H23.

**Le Maire,  
Patrick THIBOUT**

